CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE
PERSONNELS DE POLE EMPLOI DES PAYS DE LA LOIRE
Local FO- DR Nantes Crucy : 02 40 38 54 52 ou 51
Adresse mail : syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr

Compte rendu de l'audio DR/DS/RSS PDL
COVID 19 du 19 mars 2020

PLUS QUE JAMAIS LA CGT-FORCE OUVRIERE REVENDIQUE LA FERMETURE DE TOUS LES SITES ET SERVICES !

Au sortir d'une nouvelle réunion audio entre la Direction Régionale (DR) et les Organisations Syndicales (OS), les choses sont de plus en plus claires : la direction va continuer à mettre la vie des agents et des demandeurs d'emploi en danger.
Alors que l'ensemble des OS, à l'exception de la CFE-CGC, se sont ce matin ralliées à la légitime et impérieuse revendication de la **CGT-FO** de fermeture de tous les sites et services, la direction reste intangible : la réponse est **NON** !!!
Le jeu de questions / réponses ci-dessous entre la **CGT-FO** et la DR lors de cette audio permettra à chacun d'apprécier la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent pour s'auto-protéger et protéger les autres :
CGT-FO : quelles mesures la direction prend-elle pour assurer la protection des agents et demandeurs d'emploi sur un site affecté par le Covid 19 comme c'est le cas pour celui de Machecoul ?
DR : une décontamination du site par une entreprise spécialisée, sachant que l'ARS, conformément aux mesures qui s'appliquent en situation de pandémie, devrait assouplir la procédure en laissant aux entreprises le soin de décontaminer les lieux par ses propres moyens et comme elles le souhaitent. Aucune durée de confinement n'est nécessaire pour les personnes ayant séjourné sur ce lieu. Si, et seulement si, les symptômes du Covid 19 apparaissent, seul le personnel impacté serait placé, au cas par cas en arrêt de travail pour 14 jours.
CGT-FO : nous exigeons de connaitre le nombre d'agents présents physiquement chaque jour, site par site et service par service.
DR : nous ne pouvons donner un tel niveau de précision. Nous n'avons connaissance que d'un chiffre approximatif global. Hier, celui-ci était d'environ 500.
CGT-FO : nous souhaitons connaitre le nombre d'agents qui ont fait valoir leur droit de retrait à ce jour.
DR : ce n'est pas notre préoccupation. Notre priorité est la bonne mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités.
CGT-FO : en ce qui concerne les prises de rdv physiques que la **CGT-FO** déplore et condamne et que la DR s'évertue à maintenir au péril de la vie des agents et DE, quid du paiement de l'amende si un DE venait à être verbalisé au cours d'un déplacement pour ce motif qui n'entre pas dans le périmètre des déplacements dérogatoires liés au confinement ? Le cas échéant, la **CGT-FO** exigerait que la DR prenne en charge la totalité de l'amende.
DR : nous ne sommes pas inquiets. Les forces de police sauront appliquer les mesures avec bienveillance. D'ailleurs, chaque agent qui se déplace est susceptible d'être verbalisé, la DR elle-même.
Pour la **CGT-FO**, cette dernière réponse reflète parfaitement l'état d'esprit dans lequel nos directions gèrent la pandémie : agents, demandeurs d'emploi, VENEZ à Pôle Emploi ! Mais surtout ne vous retournez pas vers la direction en cas de problème.
Pour la **CGT-FO**, les enjeux sont bien trop importants aujourd'hui pour peser le pour le contre. Il s'agit d'une question de vie ou de mort. Si la direction refuse de l'entendre en fermant tous les sites et agences, alors une seule issue s'impose :

ACTIVONS
NOTRE DROIT DE RETRAIT !!!!